

CGT - Santé & Prévoyance - Salariés de Droit Privé Orange

Des avancées concrètes, une protection renforcée !

Orange a lancé un appel d'offres pour revoir les contrats de santé et prévoyance collectives. En cause :

- Hausse des frais de gestion demandée par les prestataires,
- Dérive des dépenses de santé (+5,5 % par an),
- Évolutions réglementaires (hausse de la fiscalité, baisse des Indemnité Journalière Sécurité Sociale en accident du travail...)

Mais ne nous trompons pas de responsable :

➔ Ce sont les politiques gouvernementales successives, imposées notamment **à coup de 49.3 sur les lois de financement de la Sécurité sociale**, qui ont accentué les déremboursements de médicaments et de soins, tout en augmentant la fiscalité sur les complémentaires santé.

➔ **Résultat** : les frais se reportent directement sur les mutuelles, **avec une hausse mécanique des cotisations et/ou une baisse des prestations pour les salariés.**

En réaction à cela, **la CGT s'est mobilisée pour éviter une dégradation des droits** et contenir les hausses.

Nous avons obtenu que **les augmentations de cotisations soient limitées, le ratio de financement employeur / salarié reste à 60 % / 40 %**, et de **nouvelles garanties** :

POUR LA SANTÉ : Des améliorations concrètes avec une hausse modérée des cotisations

- ✓ Meilleure couverture maternité : forfait élargi à 200 €
- ✓ Pilules & vaccins non remboursés désormais pris en charge
- ✓ Médecines douces : Offre élargie, 5 séances/an à 35€ (au lieu de 4 à 30€)
- ✓ Dentaire : remboursement amélioré, implants +100 €
- ✓ Optique : meilleur remboursement via le réseau ITELIS (reste à charge nul)
- ✓ Chirurgie oculaire : forfait élargi à 900 €
- ✓ Accouchement en clinique privée : remboursement porté de 1 570 € à 4 789 € max
- ✓ Maintien de la prise en charge des ascendants, conjoints et enfants

POUR LA PRÉVOYANCE : Simplicité, équité et protection renforcée

- ✓ Uniformisation des prestations selon la situation familiale
- ✓ Rentes éducation maintenues jusqu'à 27 ans (contre 26)
- ✓ Création d'un fonds de revalorisation des rentes (comme pour les AFO)
- ✓ Changement de formule possible tous les ans (au lieu de tous les 2 ans)

Cotisations : hausse modérée pour tous

Salaire annuel	Augmentation mensuelle
20 000 €	+ 0,80 €
30 000 €	+ 1,20 €
40 000 €	+ 1,60 €
50 000 €	+ 2,10 €

Un effort contenu, qui permet de préserver les réserves collectives **tout en améliorant les prestations.**

Pourquoi la CGT a signé cet accord ?

- ✓ De meilleures prestations
- ✓ Une hausse limitée de cotisations
- ✓ Une simplification des prestations de prévoyance
- ✓ Une prévention renforcée
- ✓ Une prise en compte des évolutions sociales et fiscales

Sans accord, les salariés auraient **subi une hausse importante des cotisations et une baisse des prestations.**

La CGT, utile, présente, combative

En signant cet accord, la CGT agit concrètement pour défendre vos droits et améliorer votre quotidien.

Informez vos collègues, soutenez vos représentants CGT ! Pour toute question ou pour nous rejoindre, contactez vos délégués CGT.

